

Luxembourg, le 03 MAI 2021



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

De Bëschmann
Monsieur Patrick Kubisch
3A, Op da Kaul
L-5320 CONTERN

N/Réf.: 98984

Monsieur,

En réponse à votre requête du 12 mars 2021 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour une coupe d'urgence pour cause de bostryche sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de SCHENGEN: section RA de WINTRANGE (Op Schleed), sous les numéros 530/3840, 530/3841, 530/3235, 530/3236, 530/3237 et 530/4055, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles et de la loi du 30 janvier 1951 concernant la protection des bois, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

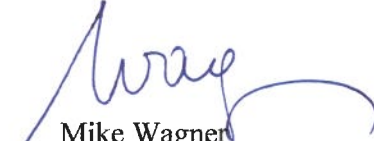
1. Le déboisement sera réalisé sur des terrains inscrits au cadastre de la commune de Schengen, section RA de Wintrange, sous les numéros 530/3840, 530/3841, 530/3235, 530/3236, 530/3237 et 530/4055, au lieu-dit « op Schleed », conformément à la demande soumise.
2. Le déboisement se limitera à une superficie de **97 ares**.
3. Dans un délai de 3 ans, il faut procéder à la reconstitution d'un peuplement forestier par plantation, semis ou régénération naturelle, après avoir demandé conseil préalablement au préposé de la nature et des forêts.
4. Le préposé de la nature et des forêts (M. Charlie Conrady, tél : 621 202 112) sera averti avant le commencement des travaux de déboisement.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Contre la présente décision, un recours en annulation peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification de la présente décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable



Mike Wagner
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement EST
- Commune de SCHENGEN